



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J. Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org

2nd degré
Lettre Hebdo

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

6ème lettre-hebdo 2017-2018 **Jeudi 21 septembre 2017** SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)
au **1/9/2017** : [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

Sommaire

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO
- 4- Le reclassement dans les nouvelles grilles au 1^{er} septembre 2017
- 5 -Luc Farré : "Les annonces du gouvernement pour les agents publics sont toutes négatives"
- 6-Evaluations Blanquer : L'heure est à la résistance
- 7-Front uni des syndicats de fonctionnaires le 10 octobre contre la politique du gouvernement
- 8-Politique éducative : quels sont les effets sur les enseignants d'une gestion axée sur les résultats ?

1- Actualités

Ordonnances loi travail, Pétition - Non à des ordonnances déséquilibrées

Prétendre réguler les relations de travail en les déséquilibrant au profit des chefs d'entreprise, c'est oublier l'objectif de justice que doit viser la loi.

La pétition "**Non à des ordonnances déséquilibrées**" est en ligne dans le site de l'UNSA, [Signez et faites signer cette pétition.](#)

Mouvement: Détachement des personnels candidats à un poste dans l'enseignement français à l'étranger circulaire au BO ([MENH1718092N](#)) calendrier du 1er septembre au 31 mars 2018 saisie des vœux en ligne (attention calendrier différent suivant les types de recrutement)

2- Calendriers

Calendriers scolaires 2017-2020 : <http://www.se-unsa974.org/calendriers/scolaire/2017-2020.htm>

Calendrier prévisionnel des Commissions Paritaires

A venir sera disponible vers la fin septembre

3- Au BO-JO

BO n°31 du 21 septembre 2017 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=36930

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme d'États de psychologie scolaire Liste des candidats admis arrêté du 28-8-2017 (NOR [ESRS1700135A](#))

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien métiers de la musique Programme préparatoire à l'épreuve A2 - session 2018 note de service n° 2017-147 du 20-9-2017 (NOR [MENE1725605N](#))

4- Le reclassement dans les nouvelles grilles au 1^{er} septembre 2017

De nombreuses questions nous sont posées suite aux différents reclassements du 1^{er} septembre dernier. Ci-dessous un petit résumé explicatif

Pour les collègues en classe normale : il se fait au même échelon que celui détenu au 31 août et avec conservation de la même ancienneté. Toutefois si, au 1^{er} septembre 2017, vous aviez dépassé le temps nécessaire pour passer à l'échelon supérieur (voir tableau ci-après), vous êtes immédiatement reclassé-e à l'échelon supérieur, sans conservation d'ancienneté.

Pour les collègues Hors classe : vous êtes reclassé-e à l'échelon inférieur de celui détenu au 31 août en conservant votre indice de rémunération. Toutefois, si au 31 août vous êtes à l'échelon 5 et qu'au 1^{er} septembre 2017 vous avez au moins deux ans et 6 mois d'ancienneté dans cet échelon, vous êtes reclassé-e à l'échelon 5 et non pas à l'échelon inférieur. Ceci n'est valable que pour le 5^{ème} échelon.

Les services du rectorat ont effectué votre reclassement au 1^{er} septembre, votre dossier I-Prof est donc normalement à jour. La date d'échelon figure désormais au 1/09/2017 mais votre ancienneté dans l'échelon détenu jusqu'au 31/08/2017 est conservée elle n'apparaît plus sur l'onglet « Votre dossier », rubrique synthèse.

Pour la retrouver sur I-Prof :

- page d'accueil, cliquer sur « Votre dossier »
- cliquer sur Carrière – corps – grade – échelon
- cliquer sur le triangle situé à gauche de « corps actuel »
- cliquer sur le triangle à côté de « grade actuel »
- tous les échelons avec la date de passage s'affichent .

Cela vous permet de voir votre ancienneté dans l'échelon. Si le reclassement a bien été effectué, il apparaît la mention « accès par reclassement » .

Les promotions : Un rythme d'avancement unique est instauré depuis le 1^{er} septembre. Les notions de changement d'échelon au Grand choix, Choix, mi-choix ou ancienneté ont disparu au 1^{er} septembre et laissent la place à un avancement de carrière commun à tous, si ce n'est le « boost » (gain d'un an sur le passage à l'échelon suivant) possible aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons.

Échelon	Durée
11	
10	4
9	4
8	3.5 ou 2.5*
7	3
6	3 ou 2*
5	2.5
4	2
3	2
2	1
1	1

Création de la classe exceptionnelle : Les modalités d'accès devraient être précisées au cours de ce trimestre, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre. Donc affaire encore à suivre...

L'évaluation :

L'avancement dépend désormais de l'évaluation en 4 fois dans la carrière. Les deux premiers rendez-vous auront lieu aux 6^{ème} et 8^{ème} échelon ; le 3^{ème} au 9^{ème} pour l'accès à la hors classe, le quatrième pour accéder éventuellement à la classe exceptionnelle.

Pour les avancements accélérés des 6^{ème} et 8^{ème} échelons 2017-2018 mesure transitoire

Pour les promotions en 2017/2018, les personnels promouvables (pour les 6^{ème} échelon: 2ans d'ancienneté d'échelon, pour les 8^{ème}: 2,5ans d'ancienneté d'échelon entre le 1/1/2017 et le 31/8/2018) se verront proposer une accélération ou pas, **en fonction de leurs notes (administrative + pédagogique) et non d'un rendez vous de carrière et ce pour 30 % des collègues de l'échelon promouvables.**

Dès 2017/2018, les RDV de carrière se tiendront en octobre pour la campagne suivante, de façon à entrer

entièrement dans le nouveau dispositif avec décisions d'accélération en considérant l'appréciation issue du rendez-vous de carrière pour les avancements accélérés à partir de 2018-2019

Pour l'accès à la hors classe

La période transitoire va durer plus longtemps jusqu'à ce que les personnels au-delà du 9^{ème} échelon et deux ans de carrière, en septembre 2017, n'aient pas accédé à la hors classe.

Le barème appliqué comprendra des critères différenciés selon que les personnels ont passé plus de 2 ans dans le 9^{ème} échelon de la classe normale ou qu'ils n'y sont pas encore. Pour les premiers, c'est la note qui sera prise en compte, pour les seconds, c'est l'appréciation issue du rendez-vous de carrière.

Échelon	Durée
7	
6	3
5	3
4	2.5
3	2.5
2	2
1	2

Tout avancement d'échelon ou de grade est un acte administratif. Les CAP (Commissions administratives paritaires qui concernent la carrière) seront consultées pour valider l'ensemble de ces promotions dans le nouveau cadre. Les recours habituels pourront se faire.

Si vous souhaitez d'autres explications ou précisions, contactez nous par mail à 974@se-unsa.org

5 -Luc Farré : “Les annonces du gouvernement pour les agents publics sont toutes négatives”

Le scénario présenté par le gouvernement pour compenser la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les fonctionnaires “n'est pas acceptable en l'état”, estime le secrétaire général de l'Unsa Fonction publique, Luc Farré. Le syndicaliste juge aussi que le Grand forum des services publics doit “faire aller de l'avant” la fonction publique et le service public.

L'Unsa, aux côtés des 8 autres organisations syndicales représentatives du secteur public, a acté le principe d'une journée d'action des agents publics pour le 10 octobre prochain, soit le jour même du “rendez-vous salarial” promis par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin. Pourquoi vous êtes-vous joint à cet appel à la mobilisation ?

Qu'il s'agisse du gel de la valeur du point d'indice, du rétablissement du jour de carence ou du scénario proposé pour compenser la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), depuis l'arrivée du gouvernement, les annonces à destination des agents publics sont toutes négatives et contre-productives. Or les agents publics, titulaires comme contractuels, ont besoin de reconnaissance. Il faut aujourd'hui dépasser les discours, faits au nom du service public, pour les concrétiser dans les actes. Et ainsi, que les mesures prises soient positives et bénéfiques pour les agents publics. Cette pleine considération passe entre autres par une reconnaissance au niveau du pouvoir d'achat.

Peut-on dire que le scénario de compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les fonctionnaires présenté par le gouvernement mercredi 13 septembre a été “la goutte d'eau qui a fait déborder le vase” ?

Je ne dirai pas que cela a été l'élément déterminant de notre appel à la mobilisation aux côtés des autres organisations syndicales du secteur public, mais c'est un élément supplémentaire qui contribue à notre mécontentement. Nous attendions avec intérêt cette réunion et les propositions du gouvernement [suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité de 1 % pour les fonctionnaires et mise en place d'une indemnité compensatoire, ndlr]. Mais ce que le ministère de l'Action et des Comptes publics nous a présenté lors de la réunion ne permet pas pour l'instant de dire que les fonctionnaires bénéficieront d'une amélioration de leur pouvoir d'achat, ni même peut-être que la compensation de la hausse de CSG soit réelle. Les éléments qui nous ont été présentés ne sont pas acceptables et vont à l'encontre des promesses faites par le Président dans sa lettre aux agents publics, où il promettait, comme pour les salariés du secteur privé, une hausse du pouvoir d'achat en contrepartie de la hausse de CSG.

Quelles auraient pu être les alternatives au scénario du gouvernement ?

Il y a d'autres façons de faire, notamment en agissant sur le volet indiciaire, sur le nombre de points d'indice ou sur leur valeur. C'est un scénario de compensation que nous avons toujours en tête et que l'on continuera d'évoquer d'ici le rendez-vous salarial du 10 octobre. Mais je ne désespère pas que les choses puissent évoluer d'ici là. Dans tous les cas, le scénario de compensation de la CSG devra être pérenne et non dégressif. Ce que nous souhaitons, c'est que les agents titulaires comme les contractuels soient concernés par une hausse de leur pouvoir d'achat et, *a minima*, une compensation à l'euro près de la hausse de CSG.

Dans un [tweet](#) publié vendredi 15 septembre, le ministre Gérald Darmanin a annoncé la signature de plusieurs décrets d'application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PCCR). Ils n'ont malgré tout toujours pas été publiés au Journal officiel. Quelle fut votre réaction à l'annonce de cette signature ?

C'était une exigence de l'Unsa et nos interventions répétées ont été utiles. Un certain nombre de décrets de transposition du protocole ont en effet été signés*, mais ça ne veut pas dire qu'ils sont encore publiés. Il reste encore un certain nombre de corps, comme les attachés d'administration de la fonction publique hospitalière, qui doivent encore attendre la signature des textes les concernant. C'est un geste positif du gouvernement. Reste à savoir comment le protocole sera appliqué dans son ensemble. Lors du Conseil commun de la fonction publique, le 10 juillet dernier, le ministre de l'Action et des Comptes publics avait indiqué que *"la situation des finances publiques nous oblige à nous interroger sur le calendrier de mise en œuvre du protocole et de l'étalement de sa montée en charge"* et avait précisé que ce serait un sujet de discussion. De notre côté, nous continuons d'exiger le respect du calendrier d'application telle qu'elle est prévue.

Début septembre, lors de la réunion de concertation sur les modalités d'organisation du Grand forum des services publics – nouveau nom des états généraux du service public –, les organisations syndicales du secteur public reprochaient au gouvernement d'occulter de cette consultation les missions du service public. Qu'attendez-vous de la nouvelle réunion prévue sur le sujet mardi 19 septembre entre les syndicats de fonctionnaires et le ministre Gérald Darmanin ?

La méthode doit être très claire. Ce que l'on nous a présenté ne correspondait ni à notre demande ni aux propos de Gérald Darmanin dans sa lettre de juillet au sujet des états généraux du service public. Nous nous sommes étonnés de l'absence d'un volet attendu sur l'évolution des missions de la fonction publique et des services publics en fonction des besoins de la population. La méthode doit aujourd'hui être précisée, pour connaître la finalité exacte et le traitement qui sera fait des réponses récoltées. Il ne faut pas que l'on utilise cette consultation pour dire quelles missions ou quels services publics seront concernés par une diminution d'effectifs. Au contraire, elle doit servir à engager une réflexion plus large dans le cadre du dialogue social pour faire aller de l'avant la fonction publique et ce par un large débat autour des missions de service public où les agents comme les usagers seraient consultés.

Lors de son discours à l'occasion de la Conférence nationale des territoires, le 17 juillet dernier, le chef de l'État a fait part de son souhait de mettre en place une gestion différenciée des trois fonctions publiques [État, territoriale et hospitalière, ndlr], en proposant notamment une différenciation du point d'indice entre les versants. Une proposition qui n'a toujours pas été précisée. Quelles pourraient être les conséquences d'un tel dispositif ?

J'espère que cette annonce ne verra jamais le jour, ce serait sinon une erreur très très grave pour notre pays et pour les agents publics. Bien plus que des conséquences sur la mobilité entre les trois versants, la décorrélation de la gestion du point d'indice pourrait remettre en cause le statut même des fonctionnaires, notamment en impactant le principe d'égalité entre les agents de la fonction publique d'État, de la territoriale et de l'hospitalière.

** Ingénieurs services techniques (ministère de l'Intérieur), ingénieurs police technique et scientifique (ministère de l'Intérieur), greffiers des services judiciaires, directeurs de la protection judiciaire de la jeunesse, inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, professeurs de sport, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs, ingénieurs d'études sanitaires, officiers des armées, directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique, professeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique, sage-femmes territoriales, personnels techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière, directeurs des soins de l'hospitalière*

6-Evaluations Blanquer : L'heure est à la résistance

Quoiqu'en dise le ministre, rien de plus banal qu'une évaluation de début d'année. Pourtant, alors que les enseignants de CP s'apprêtent à faire passer ou à corriger les évaluations demandées par JM Blanquer, syndicats et associations professionnelles appellent à la résistance. Ils mettent au pied du mur un ministre qui a des conceptions pédagogiques bien ancrées. Son premier pas en pédagogie va-t-il dérapé ?

Une première ?

"Au long du mois de septembre, nous commençons, ce qui est une première expérience une évaluation de CP qui permet au professeur d'avoir une photographie des forces et de faiblesses de chaque enfant pour mieux les connaître et développer les bonnes stratégies pour les faire réussir", a affirmé le ministre de l'éducation le 18 septembre. "Le grand objectif, c'est lire, écrire compter, respecter autrui à la fin de l'école primaire."

Evidemment cette évaluation n'est en rien une première. Les enseignants n'ont pas attendu JM Blanquer pour évaluer leurs élèves en début d'année. C'est ce que nous ont dit tous les enseignants que nous avons croisé en début d'année. Beaucoup ont mis au point, au niveau de l'école ou de la circonscription, souvent en collaboration avec les enseignants de maternelle, des évaluations diagnostiques adaptées à leurs élèves et à leurs difficultés. Ceux-là voient avec regret leur travail s'envoler...

Une évaluation longue et complexe

Ce qui est plus nouveau c'est la volonté ministérielle de mettre en place une évaluation nationale identique dans tous les CP. Le Café pédagogique a publié début septembre les livrets d'évaluation avant que le ministère ne se décide à le faire quelques jours plus tard.

Car le ministère a prévu une évaluation longue et complexe. En français ce sont pas moins de 14 exercices organisés en 4 passations de 20 minutes qui attendent ces petits enfants qui entrent à la "grande école". En maths il y a 9 exercices répartis en 3 passations de 10 minutes. Au total cela représente deux heures d'épreuves dans un format totalement nouveau pour les enfants.

Les critiques n'ont pas manqué dès que les livrets ont été connus. Dans le Café pédagogique, deux spécialistes, Eduard Gentaz et L Sprenger-Charolles ont d'emblée annoncé que ces évaluations "sans repères" étaient tout sauf scientifiques. " Le premier problème concerne le but affiché de ces « évaluations diagnostiques CP » : faire ressortir les élèves ayant (ou risquant d'avoir) des difficultés de lecture afin de pouvoir les aider, et l'absence de données indiquant, pour chaque exercice mis à disposition des enseignants, comment se comportent « normalement » les enfants de ce niveau scolaire scolarisés en France. Cette absence de "repères statistiques" ne permet pas de "diagnostiquer" (ou plutôt de repérer) les capacités déficitaires qui doivent être travaillées en priorité chez les enfants susceptibles de rencontrer des difficultés ". Ils ont aussi critiqué " la pertinence du contenu des épreuves" avant de proposer de reprendre tout le travail.

Cette critique est portée aussi par des enseignants. " Il n'y a que des exercices sur la grapho-phonologie. On attend de nous de la syllabique. L'exercice de passage de la cursive à l'attachée est difficile. Le vocabulaire utilisé est difficile (écureuil, igloo...) Il n'y a qu'un seul exercice de compréhension mais il est difficile à comprendre pour les petits", nous a dit C. Da Silva, une directrice d'école en Rep+. "On va mettre en difficulté même les élèves qui savent".

En effet, on peut s'interroger sur une évaluation nationale aussi compliquée, construite sans repères, avec un encodage sommaire et dont les résultats, assure le ministère, ne devraient pas remonter plus haut que la circonscription.

La montée des critiques

Dès l'arrivée des évaluations les critiques sont montées en puissance au point aujourd'hui de prendre l'allure de véritables appels à la résistance.

Ainsi l'AFEF, sous la plume de D Bucheton et V Youx, parle d'évaluation "perfide" pour le cycle 1 (la maternelle). " L'attaque est perfide face au programme du cycle 1 : en cibler et mettre en exergue quelques points dénie la validité d'ensemble d'un programme récent, appliqué depuis la rentrée 2015", relèvent-elles. Une remarque partagée par exemple par le syndicat des inspecteurs qui craint que le ministère, après cette évaluation très partielle, "construise implicitement un horizon d'attente en matière de contenus d'enseignement". Une façon pernicieuse de déconstruire les programmes de 2015 pour revenir à ceux de 2008...

L'AFEF comme de nombreux enseignants, dénonce aussi la violence faite aux enfants. A peine arrivés en CP, il va déjà falloir les informer de leurs difficultés... " Les élèves en difficulté grave, on ne sait pas ce qu'on va en faire. Rien n'est prévu", ajoute F. Popineau. Elle souligne aussi l'inversion du comportement de l'institution : "on était dans l'évaluation valorisante maintenant on évalue les échecs".

"Ces évaluations sont d'évidence en rupture avec les prescriptions des programmes de maternelle : pas de lien avec le carnet de suivi qui va dans le sens d'une observation attentive, continue et qui met l'accent sur les progrès réalisés par l'élève... Une sur représentation de la grapho-phonologie. Le risque est réel d'à nouveau faire de la maternelle une antichambre du CP, avec des exercices renforcés dans ces domaines reléguant ainsi au second plan les expérimentations, manipulations et travaux sur les sens indispensables. La compréhension de l'écrit à la trappe".

Montée des résistances

Du coup, les organisations professionnelles se retrouvent pour inviter les enseignants à prendre des distances avec l'évaluation.

Le Se-Unsa, second syndicat du primaire, relève "qu'aucun texte réglementaire n'impose ce protocole d'évaluations". Il invite les enseignants à " faire leur propre choix pédagogique dans l'utilisation de ces évaluations". " Le choix des exercices ou encore les conditions de passation relèvent de la responsabilité pédagogique des enseignants : vous pouvez sélectionner les exercices qui vous paraissent pertinents et utiliser ainsi tout ou partie du dispositif", note le Se Unsa. " Le timing prévu pour chaque exercice est sous-estimé. Ne pas hésiter à donner du temps, à reformuler, à donner des exemples, à passer par de la manipulation."

Le syndicat des inspecteurs " appelle les inspectrices et les inspecteurs à travailler avec les enseignants de CP à des évaluations destinées à organiser l'ensemble des apprentissages définis par les programmes et cela dans la perspective d'un accompagnement et non d'une prescription autoritaire."

Quant au principal syndicat des professeurs du primaire, il invite à retenir les résultats. " Il rappelle que les enseignants sont des professionnels et doivent donc rester maîtres du calendrier de passation, comme de l'analyse des résultats et pouvoir adapter ces évaluations à la réalité de la classe et de l'école . Il les invite à garder ces résultats au sein de l'école et à faire remonter aux IEN leurs besoins de remédiation issus de cette analyse".

Le danger des évaluations de 6ème

Une autre évaluation est attendue en 6ème. Réalisée par la Depp et totalement numérisée elle portera sur le français et les maths. Officiellement il s'agit d'aider les enseignants à construire leur diagnostic de la classe. Mais " **les équipes n'auront pas attendu décembre pour faire le diagnostic des élèves. Donc on doute de leur utilité. Et puis les enfants qui entrent en CP ou en 6ème n'ont pas besoin qu'on leur mette de la pression avec un examen. Cela pénalisera d'abord les élèves et les familles fragiles", nous a dit S Crochet, secrétaire général du Se-Unsa.**

En fait il apparaît que cette évaluation était en construction depuis deux ans au sein du ministère. Blanquer ne fait que relayer un projet technocratique qui vise à permettre la mise en place d'indicateurs d'évaluation du collège (IVAC) comme il y en a pour le lycée (IVAL). On aurait ainsi une publication nationale des indicateurs de chaque collège avec sa plus value. L'expérience des IVAL, publiées depuis des années, montre que ces indicateurs n'ont en rien aidé les établissements. Au contraire la plus value réelle des établissements n'est pas utilisée et les médias et le public ne retiennent des indicateurs que ce qui peut renforcer les préjugés.

On peut craindre que les IVAL augmentent la concurrence entre les collèges et aient un impact négatif sur le recrutement des collèges des quartiers populaires.

La question des évaluations Blanquer n'en est qu'à ses débuts. Elles pourraient se retourner contre le ministre comme ce fut le cas pour le responsable de la Dgesco avant 2012

7-Front uni des syndicats de fonctionnaires le 10 octobre contre la politique du gouvernement

"Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la Fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique. [...] C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial", annoncent ce vendredi 15 septembre 2017 dans un communiqué commun les neuf organisations représentatives de la fonction publique. Celles-ci exigent à cette occasion "une véritable négociation salariale" qui aboutisse à une

amélioration du pouvoir d'achat.

Cela n'était pas arrivé depuis le 15 mai 2014. Et encore, FO avait alors défilé de son côté. Le 10 octobre prochain, date du rendez-vous salarial prévu dans l'agenda social par le gouvernement, l'ensemble des neuf fédérations syndicales représentatives de la fonction publique (CGT, CFDT, FO, Unsa, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC et FA-FP), se mobiliseront pour protester d'une seule et même voix contre la politique gouvernementale menée à l'égard des agents publics.

Après la tenue d'une réunion intersyndicale le 14 septembre en soirée, les responsables syndicaux ont tous apposé leur signature ce 15 septembre au bas du communiqué commun confirmant cette décision

Une initiative "à la hauteur des attaques contre la fonction publique."

"Nous sommes très satisfaits car nous avons déjà proposé une telle action lors de l'intersyndicale du 30 août, commente un secrétaire général, qui appelle depuis longtemps de ses vœux une action commune. En même temps, cette mobilisation est à la hauteur des attaques actuelles contre la fonction publique qui donnent l'impression d'un retour en arrière."

De fait, "depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les trois versants de la fonction publique...", rappelle le communiqué commun. À cela s'ajoutent les futurs états généraux du service public qui pourraient déboucher sur une réduction des missions de service public exercées par les fonctionnaires (ce qui permettrait de "flécher" les suppressions de postes), le probable allongement du calendrier d'application du protocole PPCR et la menace de la mise en place d'une gestion différenciée des agents des trois versants

absence d'amélioration du pouvoir d'achat

Autant de mesures annoncées concomitamment qui "vont continuer à dégrader les services publics", s'inquiète-il, vont au-delà de ce que pouvait laisser présager le programme d'Emmanuel Macron et, surtout, ne vont pas dans le sens de l'amélioration du pouvoir d'achat des agents promis par le chef de l'État. Sur ce point, les premières pistes de compensation de la hausse de la CSG prévues pour les agents et présentées le 13 septembre ont été la goutte qui fait déborder le vase.

"Contrairement à l'engagement fait aux agent.e.s public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle, [...] la hausse de la CSG se traduira au mieux par une simple compensation dans la fonction publique, c'est-à-dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent.e.s !", estime ainsi l'intersyndicale, rappelant par ailleurs son "attachement au code des pensions civiles et militaires" et indiquant qu'elle sera "très vigilante sur la future réforme des retraites".

Une liste de revendications fermes

Et d'exiger "une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics".

La date du 10 octobre pour cette mobilisation n'a pas été choisie au hasard puisque se tiendra ce jour-là le rendez-vous salarial qui doit notamment arrêter définitivement les mesures de compensation de la hausse de la CSG. Un moyen donc de faire pression sur le gouvernement alors que d'ici là, sont prévues plusieurs réunions de concertation dont une nouvelle, le 26 septembre, sur la CSG. Mais, préviennent les syndicats à l'adresse du gouvernement, "il faudrait vraiment qu'il y ait bien plus que des avancées" pour que nous lâchions du lest.

8-Politique éducative : quels sont les effets sur les enseignants d'une gestion axée sur les résultats ?

Au Québec, les marges de l'autonomie professionnelle des enseignants ont été réduites, sous l'effet d'une gestion axée sur les résultats. Par exemple, il est demandé aux enseignants de se mettre en "conformité en ce qui concerne les contenus enseignés, pour qu'ils soient les plus pertinents possible par rapport aux évaluations externes". Christian Maroy, professeur à l'université de Montréal, a présenté lors du colloque de l'Iredu, le 4 septembre 2017 à Dijon, ses travaux de recherche. Il se penche sur le cas du Québec, qu'il compare à d'autres pays comme la France. Pour l'enseignant-chercheur, cette évolution n'est pas sans risque, dans la mesure où elle peut conduire à une "déprofessionnalisation" et à une "déresponsabilisation" des enseignants. Une gestion axée sur les résultats (1) implique, dans la plupart des pays, la mise en place d'une politique de reddition des comptes. Rendre des comptes sur les résultats ne recouvre cependant pas les mêmes enjeux selon les pays, explique Christian Maroy, professeur à l'université de Montréal (chaire de recherche en politiques éducatives), dans une intervention sur "la nouvelle gestion publique en éducation au Québec :

l'autonomie professionnelle enseignante à l'épreuve", prononcée à l'occasion du colloque de l'Iredu, organisé les 4 et 5 septembre 2017 à Dijon.

Dans certains systèmes, les enjeux sont forts, parce qu'ils portent sur "les carrières et les salaires des personnels" voire sur leur poste (c'est le cas dans certains états aux États-Unis où les équipes pédagogiques peuvent être remplacées si elles n'obtiennent pas les résultats attendus). En France comme en Belgique, malgré l'existence d'une évaluation externe, l'organisation s'appuie sur un acteur "auquel on fait relativement confiance", considérant que, "par son professionnalisme, il va modifier ses pratiques" s'il a accès aux résultats des évaluations.

Réduire le "découplage" entre les objectifs d'une politique éducative et la pratique

Au Québec, en revanche, "les commissions scolaires cherchent à affecter de manière beaucoup plus centrale qu'auparavant le cœur de l'école, à savoir le travail pédagogique des professeurs". L'objectif : réduire le "découplage" entre les grands objectifs d'une politique éducative et la pratique sur le terrain. Cet objectif est lié à une observation qui date des années 80 : "la plupart des réformes s'arrêtaient à la porte de la classe et ne concernaient que des aspects relativement périphériques de l'école", dit Christian Maroy.

Cette "mise en place d'une gestion de la pédagogie est quelque chose de nouveau", souligne Christian Maroy. "Elle mobilise différents outils" : des outils et des plateformes de données statistiques, des outils de type managériaux (contrats, plans stratégiques) mais aussi des outils de nature plus pédagogique. Parmi ces derniers : des réunions d'équipe (en français ou maths) ou – de plus en plus – la constitution de communautés d'apprentissage professionnel (dont "les apprentissages se font au travail, entre collègues, qui résolvent entre eux les problèmes qu'ils rencontrent").

"Un grignotage de l'autonomie des enseignants"

Cette "gestion de la pédagogie" affecte doublement l'autonomie professionnelle des enseignants. D'abord, parce qu'il se met en place une "forme d'obligation normative de réflexivité", conduite au cours des réunions collectives, dit Christian Maroy. "Cette obligation est facilitée par les outils statistiques qui rendent visibles les résultats. Mais elle est instrumentale parce qu'elle est orientée par la question du rendement scolaire. On ne demande pas aux enseignants d'être réflexifs sur les finalités. On leur demande d'être réflexifs sur les solutions."

Ensuite, en matière de pratiques des évaluations, "il va y avoir un grignotage de l'autonomie des enseignants", poursuit Christian Maroy. "Par exemple, les épreuves du ministère deviennent des étalons", qui permettent aux enseignants de se positionner sur leur niveau de sévérité dans les notes (au regard de la manière dont leurs élèves ont été cotés aux examens nationaux). De plus, "cela génère des demandes de conformité en ce qui concerne les contenus enseignés, pour qu'ils soient le plus pertinent possible par rapport aux évaluations externes".

Assimilation, rejet, renoncement : des enseignants qui répondent diversement

Face à cela, cependant, la réponse des enseignants diffère. Certains "assimilent" la demande : ils répondent à la demande, mais "sans changer leur position, en intégrant la demande institutionnelle à leur pratique". Un exemple : ils peuvent accepter assez facilement d'ajuster leurs évaluations par rapport aux examens externes. D'autres, au contraire, sont dans le rejet ou, troisième posture, dans le renoncement (c'est-à-dire que l'enseignant renonce à contrecœur à une pratique qu'il aurait jugée souhaitable pour se plier à la demande des directions et se concentrer, par exemple, aux contenus qui sont liés à l'examen commun). Dans les résultats de l'étude qualitative conduite par Christian Maroy et son équipe (2), 41 % des pratiques rapportées par les enseignants témoignent d'une "acceptation relative" des demandes institutionnelles qui leur sont faites, 42 % d'une "opposition relative" et 17 % révèlent une forme de renoncement.

Des risques de dérive

En conclusion, Christian Maroy estime que la gestion aux résultats présente un certain nombre de risques, parmi lesquels "une réduction curriculaire aux matières testées à l'externe" et "une confiance 'unilatérale' dans les données, avec un risque de surinterprétation". Mais, surtout, il voit un risque de "déprofessionnalisation" ("au sens où il y a une réduction de l'autonomie de décision" et une orientation des réflexions) et de déresponsabilisation (les pratiques éducatives étant réduites au statut de moyens par rapport à des objectifs qui sont définis de l'extérieur – alors que la question des finalités éducatives se pose aussi dans le choix des moyens).

Professionnalisme enseignant et politiques de responsabilisation

Les éditions De Boeck Supérieur ont publié, en juin 2017, Professionnalisme enseignant et Politiques de responsabilisation. La communication de Christian Maroy, à l'Iredu, se réfère plus précisément au premier chapitre, intitulé "la gestion axée sur les résultats au cœur de l'école québécoise : l'autonomie professionnelle des enseignants sous pression" (C. Maroy, C. Mathou et S. Vaillancourt, 2017).

L'ouvrage, sous la direction de Christian Maroy et d'Yves Dutercq (Cren, université de Nantes) porte un regard comparatif sur la situation générée par l'accountability (la gestion axée sur les résultats). Il s'appuie sur des enquêtes menées auprès des enseignants et des cadres de l'éducation en Belgique, en France, au Québec, en Suisse, au Brésil et en Espagne.

(1) Accountability dans les pays anglo-saxons ou pilotage basé sur l'évaluation externe en Europe continentale.

(2) L'étude a été conduite dans quatre écoles secondaires situées dans deux commissions scolaires. Les présents résultats portent sur 20 entretiens semi-directifs auprès d'enseignants de diverses disciplines. Elle s'appuie aussi sur 8 entretiens auprès des directeurs et directeurs adjoints de ces mêmes écoles et une analyse documentaire.